



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 21/11/2022

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Carl HOLGADO-ROTAMERO, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Marie-Paule TIFFAULT (pouvoir à Claudie RAYMOND).

Etaient absents et non représentés :

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2022-59 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et leurs établissements publics,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

La convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG 86 a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine préventive mis à disposition par le CDG 86 pour une collectivité et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

086-218602720-20221128-2022_59-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022

Le CDG 86 met à disposition de la collectivité un service de médecine préventive.

- Tarif forfaitaire de 85€ par an et par agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG 86.

Votants	23
Pour	23
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **29 NOV. 2022**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20221128-2022_59-DE
Reçu le 01/12/2022
Publié le 01/12/2022